

INONDATION ET GESTION DE LA VILLE PAR TEMPS DE PLUIE

LE CAS DE L'AGGLOMERATION DE DOUAI

ADOPTA = Association Douaisienne pour la Promotion des Techniques Alternatives

Monsieur Gautier NEUVILLE Directeur

Mr Jean - Jacques HERIN Président

3, place d'Haubersart - 59 500 DOUAI

adopta@free.fr

A.D.O.P.T.A. – Présentation

**ASSOCIATION DOUAIISIENNE POUR LA PROMOTION
DES TECHNIQUES ALTERNATIVES
(en matière de gestion des eaux pluviales)**

Association Loi 1901

Membres fondateurs :

- Ville de DOUAI**
- Société des Eaux**
- Syndicat d'Assainissement (S.I.A.D.O.)**

**Création le 26 Octobre 1997 suite au changement de
politique du SIADO**

A.D.O.P.T.A. – Présentation

- des inondations répétitives**
 - un bassin versant sans exutoire possible**
 - un colloque Eau 2000 à AMIENS**
 - la Loi sur l'Eau de 1992 :**
 - Zonage secteurs à réduction d'apport d'eau pluviale**
- ⇒ DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE axée sur les techniques alternatives pour le SIADO**

A.D.O.P.T.A. – Présentation

Membres Fondateurs : 3

2 représentants/membre

Membres adhérents : 41

Maîtres d'Ouvrages privés

Maîtres d'œuvre privé

Entreprises B.T.P.

Architectes et assimilés

Membres associés : environ 25

BUREAU : 3 x 2 Membres fondateurs

1 x représentant par collège

A.D.O.P.T.A. – Présentation

Fonctionnement :

3 Commissions :

- Réglementaire
- Technique (avec plusieurs Sous-Commissions)
- Entretien

- * Publications à 5000 exemplaires sur Nord Pas-de-Calais**
- * Organisation de visites des réalisations**
- * participation aux colloques – interventions diverses**
- * Un outil d'aide**

A.D.O.P.T.A. – Présentation

- **Pourquoi une Association de Promotion ?**
- **Démystifier - Dialoguer**
- **échanger - répondre aux questions**
 - ➔ **Vaincre les réticences**
- **Douaisienne, l'Association rayonne régionalement et plus**
 - ➔ **des attentes partout présentes**

S.I.A.D.O.

POLITIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

- **des inondations répétitives**
- **un bassin versant sans exutoire possible**
- **un colloque Eau 2000 à AMIENS**
- **la Loi sur l'Eau de 1992 :**
 - Zonage secteurs à réduction d'apport d'eau pluviale

➔ **DEFINITION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE**

S.I.A.D.O.

POLITIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Assise juridiquement sur deux séries de textes :

- Code civil (Napoléon) Art. 640 / 641
- Loi sur l'eau de 1992 aujourd'hui codifiée

→ L 2224 – 10 du CGCT
(ex article 35 de la loi sur l'eau)

S.I.A.D.O.

POLITIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

① **Zonage secteurs sensibles par temps de pluie :**

- sous-sols à accès extérieur interdits
- seuils de porte et soupiraux à cote altimétrique de + 0,30 par rapport à l'axe de la voirie

② **Sur tout le territoire syndical :**

- les eaux pluviales sont gérées à la parcelle
 - infiltration ou rejet au milieu naturel s'il est proche
- si impossibilité
 - rejet au réseau sous conditions, limitation à 4 l/s

③ **Une modélisation sur informatique de tous les réseaux**

S.I.A.D.O.

POLITIQUE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

④ L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ET DE LOTIR PAR LE S.I.A.D.O.

→ Question clé : où va l'eau en cas de problème ?

⑤ UNE IMPLICATION DES SERVICES DU S.I.A.D.O. TRES TOT DANS TOUS LES PROJETS

⑥ LE S.I.A.D.O. S'EST FIXE DE TRAITER A LA STATION D'EPURATION LA PLUIE MENSUELLE

→ Sans investissement supplémentaire, l'utilisation des Techniques Alternatives va accroître cet objectif (bimensuel, trimestriel...).

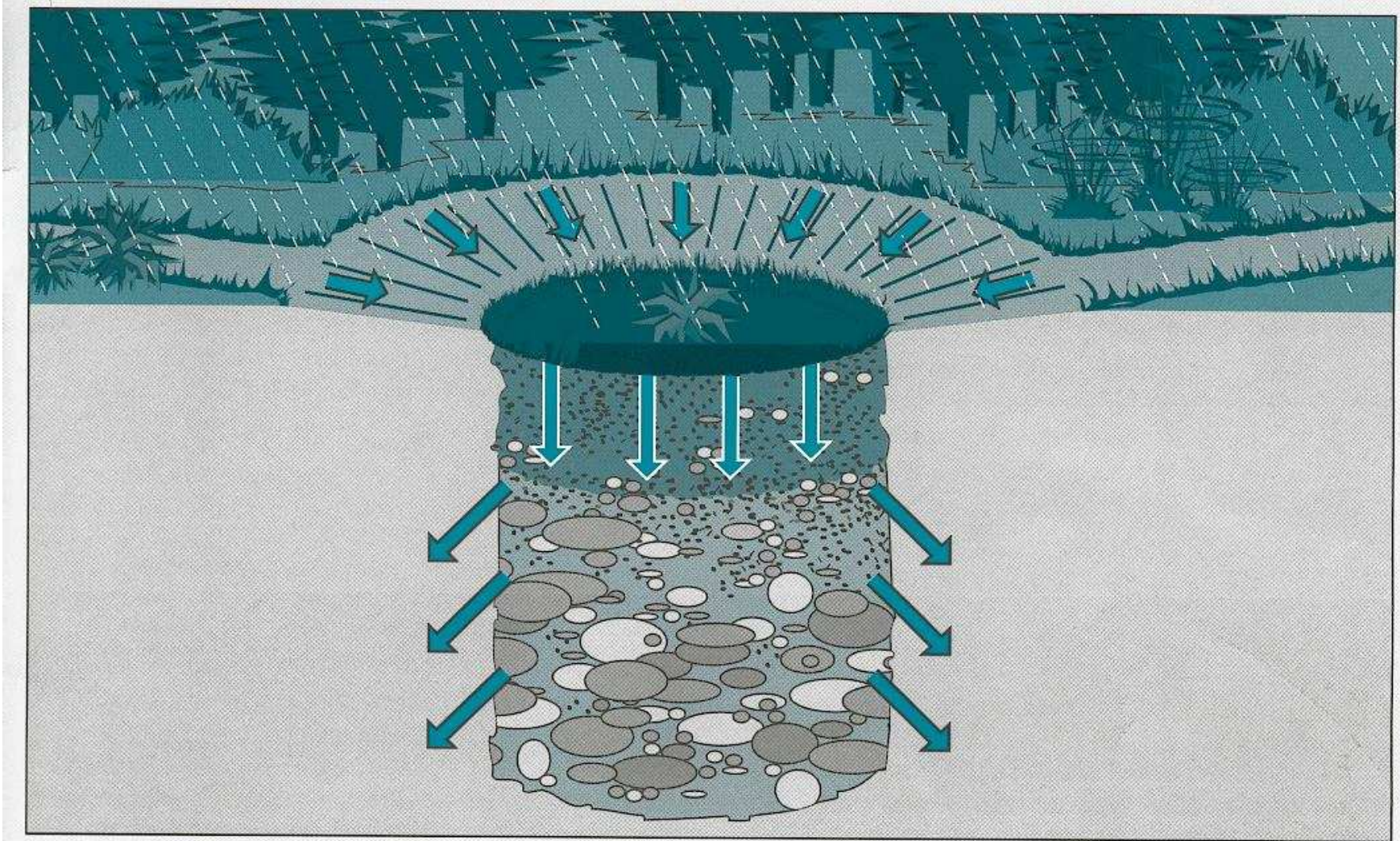
Les techniques alternatives

Principes de base :

- ne pas concentrer.
- Eviter le ruissellement (pollution).
- Gestion au plus près du point de chute.
- Gérer les EP en même temps qu'on fait autre chose.
- Ne pas imperméabiliser

Les différentes techniques :

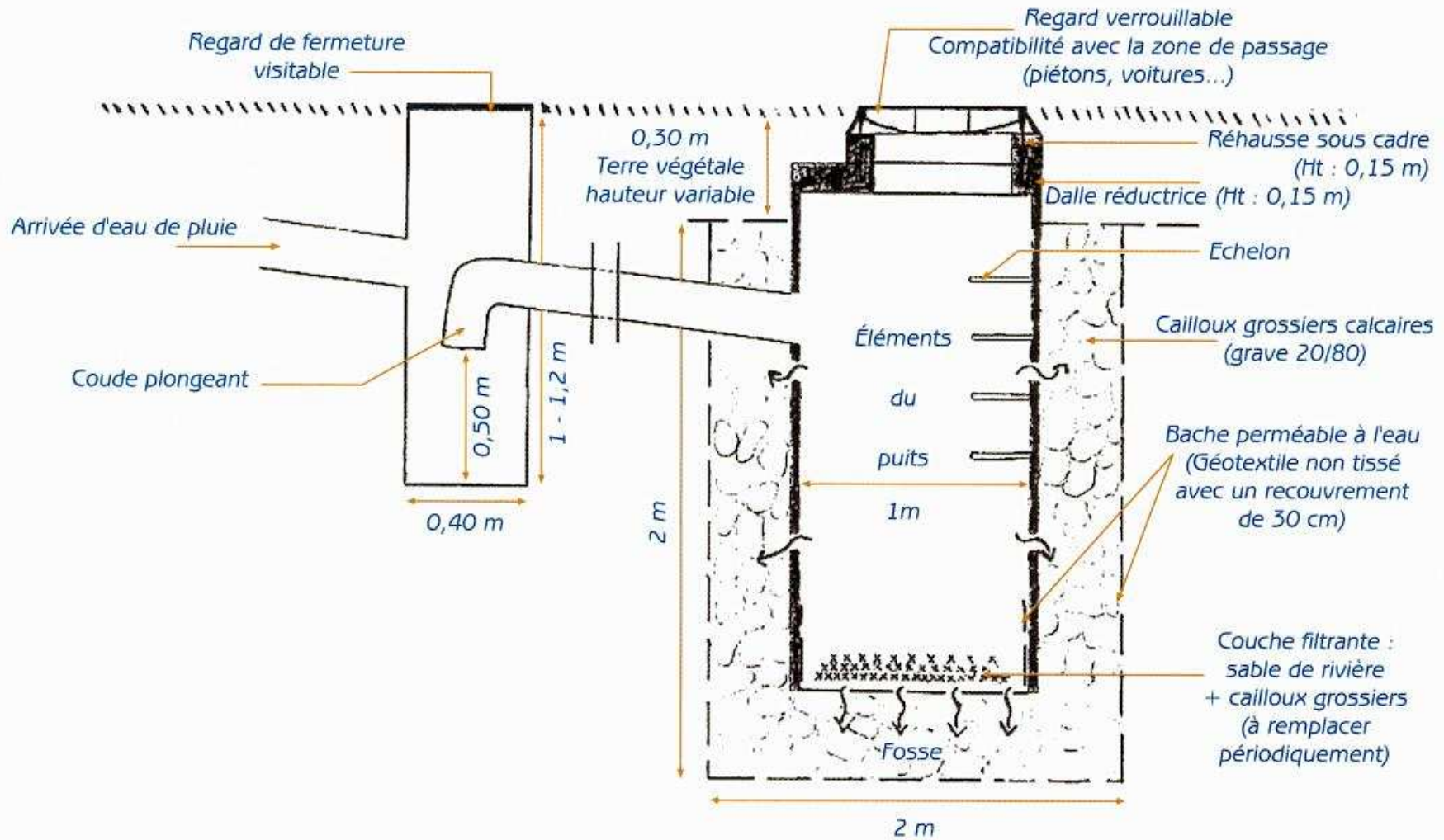
Le puits d'infiltration



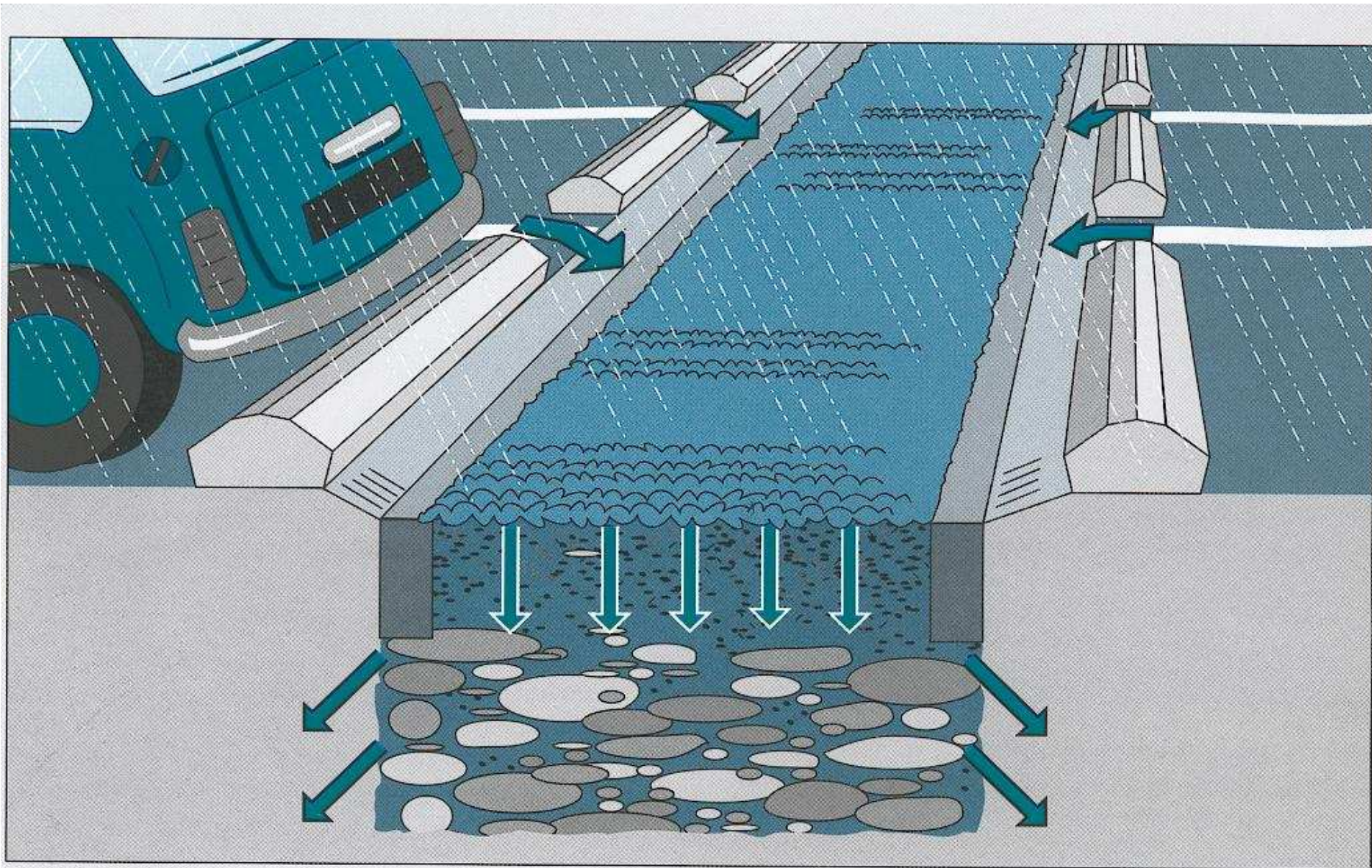
Puits d'infiltration

PUISARD DE DÉCANTATION

PUITS D'INFILTRATION



La tranchée drainante



Tranchée d'infiltration

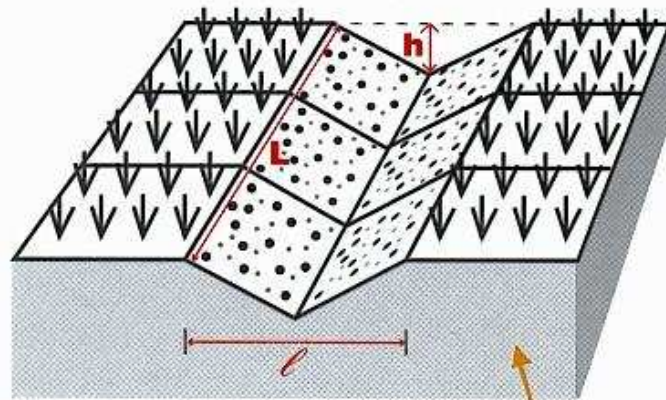






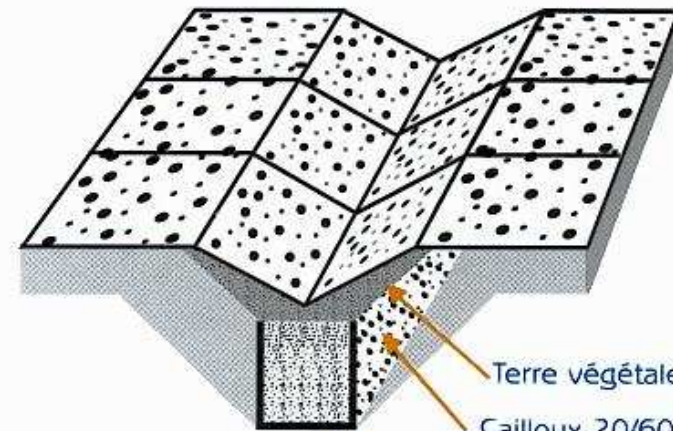
La noue

DÉTAIL D'UNE NOUE



Terre végétale peu argileuse
(minimum 20 cm)

NOUE AVEC MASSIF DRAINANT



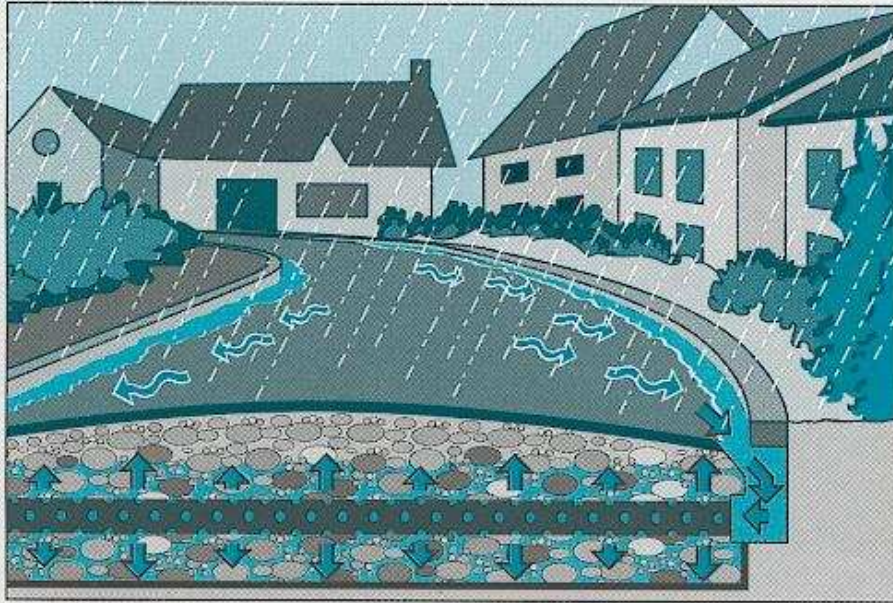
Terre végétale rapportée
Cailloux 20/60
Géotextile





La structure réservoir

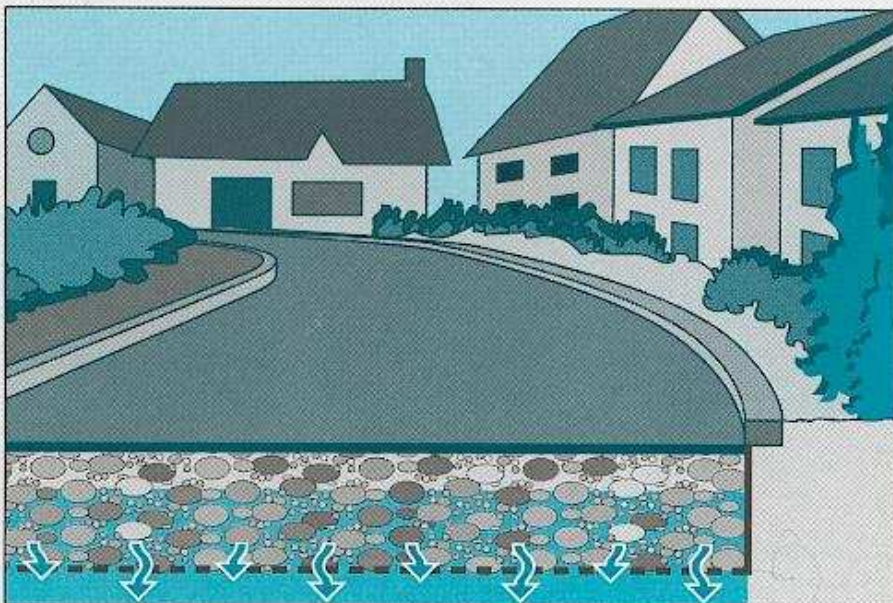
Principe de différentes chaussees a structure reservoir



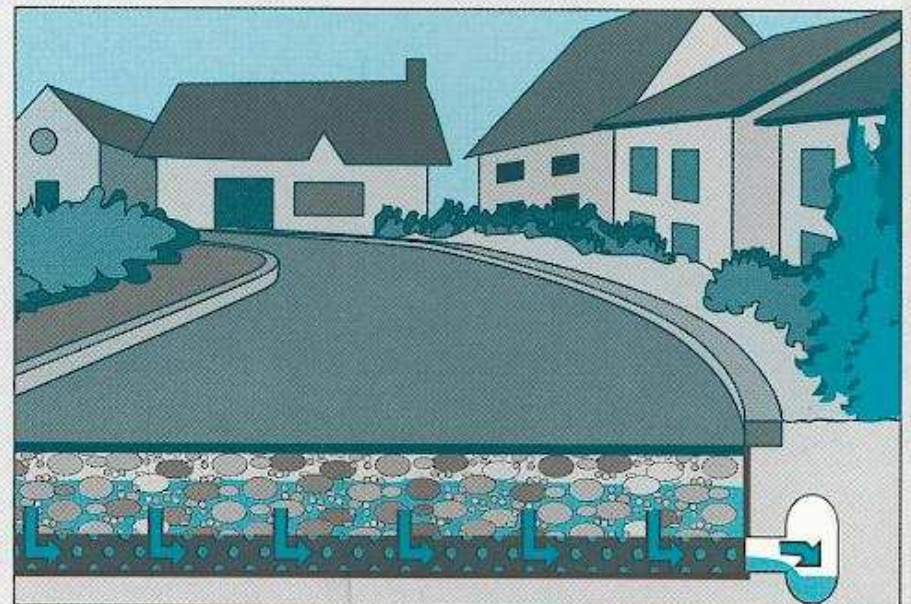
Revêtement imperméable : injection par un drain



Injection de l'eau à travers un revêtement poreux



Vidange par infiltration dans le sol support



Vidange par un drain vers un réseau traditionnel





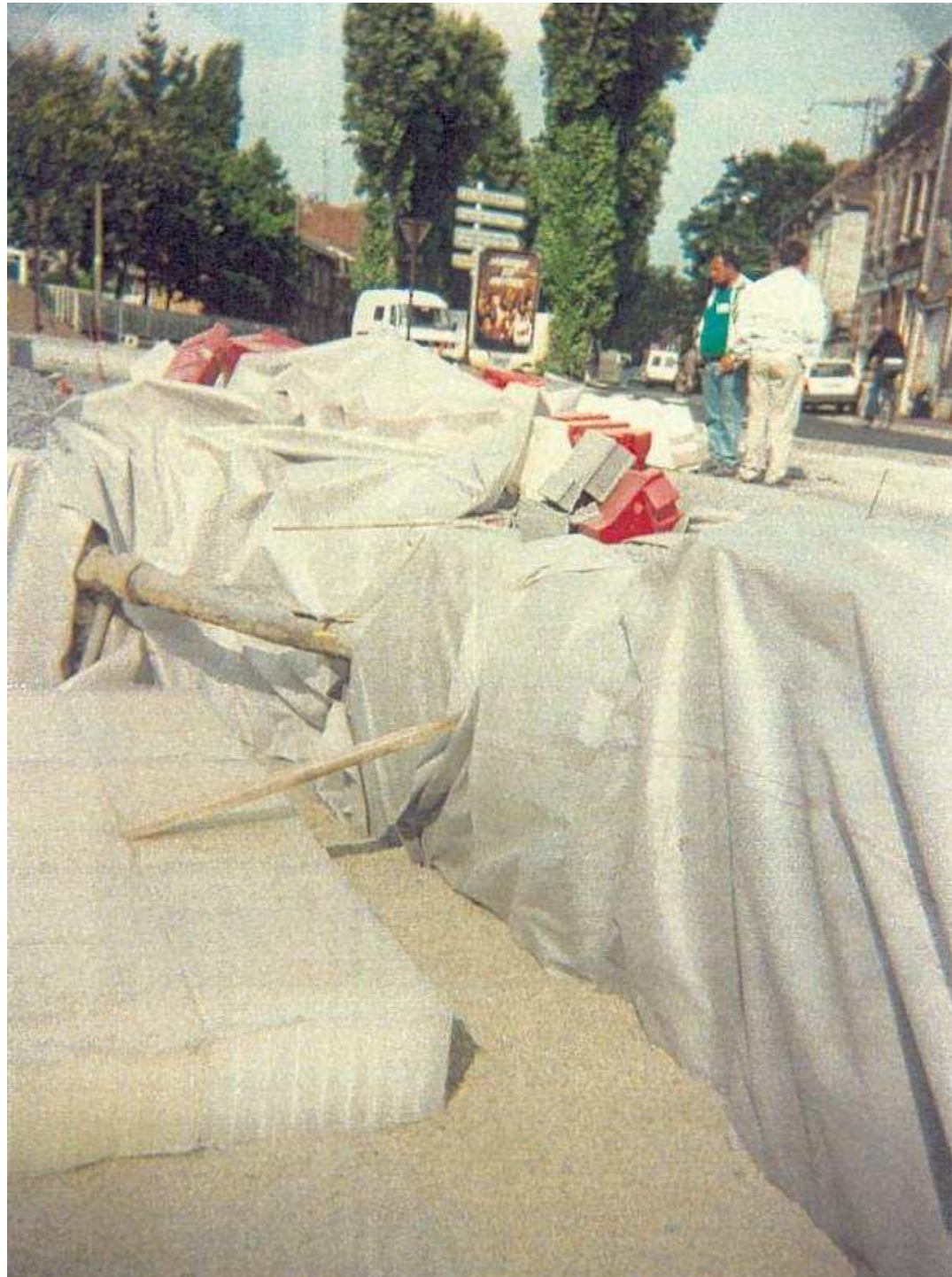


Le Parking de la Faculté de Droit de Douai

(12 500 m² - infiltration des eaux dans la structure poreuse par les enrobés poreux)

Structure réservoir avec
matériaux de type alvéolaire





Structure réservoir avec
matériaux de type
chambre de stockage



15 03 '02



Les toitures terrasses végétalisées





Les ajustages en fossés





Bilan sur le Douaisis :

- + de 200 réalisations
- pas de dysfonctionnement.
- Entretien par moyens classiques.